

JORF n°0171 du 27 juillet 2010 page 13875
texte n° 45

ARRETE

Arrêté du 16 juin 2010 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

NOR: MCCC1014989A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 16 juin 2010, la société Archiveco est agréée pour les sites suivants :

Site de Villeneuve-la-Garenne, 15, avenue Marcelin-Berthelot, 92390 Villeneuve-la-Garenne.

Site de Villefranche-sur-Saône, 1960, route de Frans, BP 196, 69657 Villefranche-sur-Saône.

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 16 juin 2010. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe sans délai le ministre chargé de la culture.
